



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7418^e séance

Jeudi 26 mars 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Lamek	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014),
2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/206)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 13 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/206)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/206, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Amos.

M^{me} Amos (*parle en anglais*) : Nous sommes, en Syrie, dans la cinquième année d'une guerre caractérisée par des degrés effarants de sauvagerie, et cela fait juste un an que le Conseil a adopté la résolution 2139 (2014). Cette résolution exigeait des parties au conflit qu'elles prennent des mesures pour faire cesser les attaques contre les civils et faciliter l'accès humanitaire aux personnes nécessiteuses. Nous avons espéré que la résolution obligerait les parties à réduire la violence et conduirait à une amélioration notable de la situation du peuple syrien. Or, de quelque point de vue que l'on se place, la situation en Syrie s'est considérablement aggravée.

Les civils continuent de supporter l'essentiel du poids de ce conflit. Le Secrétaire général a présenté rapport après rapport soulignant l'incapacité des parties d'honorer au minimum leurs obligations juridiques élémentaires. Et les bombardements aériens aveugles, accompagnés de l'utilisation de barils d'explosifs, les attentats à la voiture piégée, les attaques au mortier,

les roquettes non guidées et l'utilisation d'autres engins explosifs dans les zones peuplées sont autant de traits distinctifs de ce conflit.

L'escalade des combats se poursuit dans tout le pays. La montée de violence des derniers jours dans la ville d'Edleb est particulièrement inquiétante, et risque de provoquer le déplacement de centaines de milliers d'autres personnes. Je crains que des civils ne soient pris au piège dans la ville si les combats s'intensifient. La population doit pouvoir disposer d'un passage sécurisé et être autorisée à quitter les lieux si cela devient nécessaire.

J'ai déjà fait état de l'aggravation de la situation socioéconomique dans le pays, qui a mis à mal les acquis obtenus en matière de développement sur tout une génération. Aujourd'hui, on estime que l'espérance de vie d'un Syrien a été réduite de 20 ans par rapport à ce qu'elle était avant le début du conflit. Le chômage atteint 58 % environ, contre 10 % en 2010; et l'on estime que près des deux tiers des Syriens sont dans une situation d'extrême pauvreté.

L'incapacité de s'entendre, au Conseil et entre les pays ayant une influence sur les différentes parties belligérantes en Syrie, sur les éléments d'une solution politique dans le pays est lourde de conséquences humanitaires prolongées pour des millions de Syriens.

Les enfants, particulièrement, sont cruellement touchés, puisque 5,6 millions d'enfants ont désormais besoin d'assistance. Largement plus de 2 millions d'enfants se trouvent déscolarisés. Un quart des écoles de Syrie ont été endommagées, détruites ou transformées en abris. Il faudra des milliards de dollars pour réparer les écoles endommagées et remettre en état le système éducatif.

Les enquêtes nutritionnelles indiquent une détérioration inquiétante de l'état nutritionnel des enfants. Trois gouvernorats, les gouvernorats de Hama, d'Alep et de Deir el-Zor, affichent des taux de malnutrition aiguë globale de plus de 10 % au sein de l'échantillon d'enfants examiné, soit un degré de malnutrition considéré comme grave par rapport aux normes de l'Organisation mondiale de la Santé. Le taux de malnutrition aiguë globale se situe à 7,2 % à l'échelle du pays, ce qui est considéré comme très médiocre.

Le système de santé syrien a été détruit. Seule la moitié des centres qui constituaient le réseau des centres de soins de santé primaire avant le conflit sont encore en fonctionnement. L'organisation Médecins

pour les droits de l'homme a fait état de 233 attaques contre 183 antennes médicales, qui se sont soldées par 610 morts parmi le personnel médical au cours des quatre dernières années.

Les services de base continuent d'être la cible d'attaques et de coupures délibérées. Quelque 450 000 habitants de Deraa se sont ainsi retrouvés sans alimentation en eau pendant deux semaines en février. Même lorsque les services de base sont rétablis, la population n'y a accès que de façon sporadique en raison de la dégradation systématique des infrastructures de base. Des organisations non gouvernementales indiquent, après examen d'images satellites, que 83 % de l'éclairage, en Syrie, a cessé de fonctionner sur les quatre dernières années. C'est une moyenne. Les coupures sont même plus importantes dans des zones comme Alep.

À mesure que les besoins augmentent, les organisations humanitaires doivent atteindre davantage de personnes, mais nous avons de plus en plus de difficultés à accéder aux 4,8 millions de personnes qui vivent dans les zones difficiles d'accès. Et avec l'escalade de la violence et le déplacement continu des lignes de front, je crains que ce nombre n'augmente. L'accès continue d'être rendu difficile par l'insécurité et les combats, mais les parties au conflit font de plus en plus obstruction, de propos délibéré, à l'acheminement d'une aide vitale.

Dans les zones du pays contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), plusieurs bureaux d'organisations humanitaires ont été fermés. En conséquence, le Programme alimentaire mondial a été forcé d'interrompre la distribution de l'aide alimentaire à 700 000 personnes, dans les zones contrôlées par l'EIIL des gouvernorats d'Alep, de Hassaké, de Deir el-Zor et de Raqq, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a également réduit ses distributions dans les gouvernorats du nord – c'est-à-dire la zone agricole du pays – au cours des derniers mois.

Le Gouvernement syrien continue de mettre en place des obstacles administratifs restrictifs qui entravent l'acheminement efficace de l'aide et il a insisté pour que l'ONU publie ses listes de bénéficiaires. En février, le Ministère des affaires étrangères a donné consigne à l'ONU de passer par lui pour toutes les communications avec les différents ministères et prestataires de services publics. Alors que les besoins augmentent et que la communauté humanitaire doit intensifier son action, le

Gouvernement continue de mettre en place des mesures peu pratiques qui ralentissent notre intervention.

Cette année, l'ONU a demandé jusqu'à présent l'accès à 33 sites pour pouvoir acheminer l'aide par des convois interinstitutions; seuls trois de ces demandes ont été acceptées, pour Waar, Talbissé et Rastan, à Homs. Malgré l'aval et l'appui du gouverneur, les forces de sécurité de l'État syrien ont retiré des convois en partance pour Waar et Talbissé le matériel chirurgical ainsi que du matériel médical et de santé de la procréation. Des fournitures médicales dont on a un besoin urgent, dont des troussees chirurgicales, doivent être livrées à Rastan le 30 mars. Je demande au Conseil de signifier clairement au Gouvernement syrien que ces convois doivent être autorisés à passer et que leurs forces de sécurité doivent permettre le libre passage de toutes les fournitures vers la population qui en a besoin.

Une certaine confusion a régné au sujet du nombre de personnes se trouvant dans les lieux assiégés et difficiles d'accès. Dans les zones assiégées, la population ne peut partir et l'aide ne peut parvenir régulièrement. En février, l'ONU n'a pu livrer les moindres vivres ou médicaments dans les zones assiégées. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a recommencé à livrer un peu d'aide à Yarmouk le 4 mars. Toutefois, les distributions alimentaires ne s'effectuent que trois fois par semaine, le nombre de familles recevant des colis à chaque distribution avoisinant les 200. L'UNRWA estime que les 18 000 personnes qui soutiennent un siège à Yarmouk ont besoin de 400 colis de nourriture par jour pour faire face à leurs besoins élémentaires. Deux cent vingt-huit mille autres personnes subissent actuellement un siège de la part de l'EIIL dans les quartiers de Deir el-Zor contrôlés par le Gouvernement. Elles ne sont pas en mesure de quitter la ville et seules quelques menues fournitures ont été acheminées par pont aérien par le Gouvernement. Cela porte le nombre total estimé de personnes assiégées en Syrie de 212 000 à 440 000.

Cette situation ne peut durer : 185 500 personnes se trouvent dans les zones assiégées par le Gouvernement, en dépit du fait qu'il revendique la responsabilité de veiller sur son propre peuple. Le reste se trouve dans les zones assiégées par les groupes armés et les groupes terroristes. L'autorité du Conseil est mise à mal. Les personnes prises au piège dans les zones de sièges sont de plus en plus en détresse. Nous devons être autorisés à livrer les articles humanitaires essentiels, tels que

vivres, fournitures nutritionnelles destinées aux enfants, médicaments et articles médicaux. Le temps presse. D'autres personnes vont mourir.

L'ONU et ses partenaires des organisations humanitaires continuent à faire tout leur possible pour tâcher de sauver des vies et nous continuons d'acheminer de l'aide vers des millions de personnes chaque mois, y compris dans le cadre d'opérations transfrontières. La conférence pour les annonces de contributions, qui se tiendra au Koweït le 31 mars, sera l'occasion d'augmenter certaines des ressources requises pour poursuivre nos activités cruciales. J'encourage les gouvernements à faire preuve de générosité.

Nous avons également besoin du ferme appui du Conseil de sécurité dans les domaines suivants. Il doit continuer de défendre avec force le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et indiquer clairement aux parties au conflit, y compris le Gouvernement, qui a une responsabilité particulière en tant que Membre des Nations Unies, qu'elles ne peuvent pas agir en toute impunité. Pour ce qui est du déni de l'accès, lorsque des parties décident de manière arbitraire de ne pas autoriser des opérations de secours, cela ne doit pas rester sans conséquences et les responsables doivent être nommés. Les membres du Conseil pourraient envisager de prendre des mesures concrètes face aux violations des exigences du Conseil en matière d'accès énoncées dans la résolution 2139 (2014). Quant au ciblage répété des installations et du personnel sanitaires, les forces armées syriennes, les groupes armés non étatiques et les groupes terroristes doivent être tenus pour responsables de leurs actions.

Jour après jour, mois après mois, année après année, la mort, la destruction et la violence gagnent du terrain en Syrie. Comme les membres du Conseil l'ont souvent répété, il n'y a pas de solution humanitaire à cette crise. La communauté internationale doit faire preuve d'une plus grande détermination à trouver une solution politique qui ne s'est que trop fait attendre.

Le Président : Je remercie M^{me} Amos pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Les déclarations de certains membres du Conseil, de même que la déclaration du Secrétaire général lui-même, continuent de souligner qu'il ne

saurait y avoir de solution humanitaire ou militaire à la crise syrienne. Nous sommes d'accord sur le principe de cette assertion, car on ne saurait mettre totalement fin aux souffrances humanitaires en aidant une région ou une autre, bien que nous comprenions tout à fait la nécessité de fournir une telle assistance humanitaire et le rôle important qu'elle joue pour alléger les souffrances dans les régions touchées. Mais contrairement à certains États, nous croyons que cette affirmation ne doit pas être que des mots, mais qu'elle doit s'accompagner d'une action sérieuse et responsable et que la question doit être examinée de manière globale, ce qui aurait notamment les conséquences suivantes.

Premièrement, nous devons examiner la raison principale de l'émergence d'une crise humanitaire en Syrie, due essentiellement au phénomène généralisé du terrorisme qui bénéficie de l'appui de forces extérieures. Toutefois, hélas, certains États tentent de dissocier le phénomène du terrorisme de la situation humanitaire afin de prolonger la crise et de maintenir les deux questions séparées, en vue de faire chanter le Gouvernement syrien. Sans compter que ces États se soustraient à leur responsabilité, notamment la mise en œuvre des résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015).

Peut-on dire des actions menées par certains États, notamment le Qatar, l'Arabie saoudite et la Turquie qui dépensent des milliards de dollars pour aider et financer le terrorisme, que le Conseil de sécurité a condamné, qu'elles sont mues par des préoccupations d'ordre humanitaire? N'est-ce pas le comble de l'hypocrisie, alors que le plan d'intervention de la Syrie pour 2015 n'a été financé qu'à hauteur de 9 % des besoins et le plan d'intervention régionale pour les réfugiés à hauteur de moins de 6 %?

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le fait que les dépenses associées aux membres du personnel international et à leurs salaires mirobolants se font habituellement au détriment des bénéficiaires de l'assistance humanitaire en Syrie. Nous demandons donc au Secrétaire général de soumettre un rapport sur cette question.

Deuxièmement, une solution politique doit reposer sur un dialogue intra-syrien mené par les Syriens eux-mêmes. Ainsi, le Gouvernement syrien continue de lutter contre le terrorisme et, dans le même temps, poursuit une solution politique. Il a participé de manière ouverte et constructive à la réunion consultative qui a eu lieu à Moscou en janvier, et compte participer

la seconde réunion de Moscou, qui doit se dérouler dans moins de deux semaines.

Le Gouvernement a également répondu de manière positive à la proposition de M. de Mistura, conformément aux informations que ce dernier a communiquées lors de son exposé au Conseil le mois dernier, dans l'espoir qu'une telle proposition contribuera à améliorer la situation humanitaire en Syrie. Mais les groupes terroristes et leurs forces motrices – qui incluent des États – rejettent la proposition de M. de Mistura. Et pourtant, certains membres du Conseil refusent de donner à cette question l'attention et le suivi qu'elle mérite.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2015/168) est incomplet et contient de grosses erreurs. À titre d'exemple, j'en examinerai quelques-unes.

Nous avons remarqué que, s'agissant de plusieurs des accusations lancées contre le Gouvernement syrien, le rapport s'en remet à ce qu'il qualifie de « rapports ». Mais le rapport du Secrétaire général n'a pas divulgué les sources de ces rapports, leur crédibilité ou leur bien-fondé. Deuxièmement, il est dit dans le rapport que l'ONU a cherché à accéder à 33 zones assiégées ou difficiles d'accès, mais qu'elle s'est vu refuser l'accès à 31 d'entre elles et attend d'être autorisée à accéder aux autres. Je voudrais également ajouter que faire de telles propositions empoisonnées n'a que des fins politiques et est trompeur. Et cela ne donne pas idée de l'ensemble de la situation qui est comme suit.

Durant la deuxième moitié de février, les antennes de l'ONU à Homs, Alep et Tartous ont envoyé ces 33 demandes directement aux gouverneurs de ces zones, sans que le Bureau du Coordonnateur résident envoie ces informations à l'agent de liaison au Ministère des affaires étrangères; lequel en a été informé plus tard par l'ONU le 9 mars, un mois plus tard. Ceci est contraire aux procédures habituelles, l'acheminement d'une aide dans les zones difficiles d'accès devant faire l'objet d'un accord préalable entre l'ONU et la Syrie. Dans cette optique, la commission conjointe ONU-Syrie doit se réunir pour examiner les détails des demandes d'assistance de l'ONU, notamment pour ce qui est des routes à emprunter selon les conditions de sécurité, ainsi que de l'estimation du nombre de bénéficiaires et de points de distribution, afin que nous puissions assurer la fourniture en toute sécurité du matériel d'assistance.

Malgré tout cela, le Gouvernement syrien était prêt à faciliter le passage des convois chaque fois que cela était possible, à la condition que cette assistance ne tombe pas entre les mains des groupes terroristes, et à garantir la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires.

Troisièmement, le rapport affirme que le Gouvernement syrien attaque l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans certaines villes et agglomérations, ce qui réfute certaines des affirmations naïves de certains de mes collègues au Conseil selon lesquelles le Gouvernement syrien ne combat pas l'EIIL. C'est une chose que nous avons souvent entendue au Conseil, mais en dépit de cela, le rapport du Secrétaire général prétend que ces attaques ont provoqué la mort de civils et la destruction d'infrastructures. La question à poser ici est de savoir comment ses auteurs ont pu vérifier l'authenticité de ses rapports dans des zones contrôlées par l'EIIL, à moins que leurs sources n'aient été le Tchétchène Abou Oussama, le Saoudien Abou Moussab, le Libyen Abou Souhaib, le Britannique Abou John ou le Jordanien Abou Abdullah.

J'aimerais appeler l'attention de M^{me} Amos sur le fait que l'école des enfants sourds-muets de la ville de Raqqa a été complètement détruite par un raid aérien effectué de la soi-disant coalition. Pour couronner le tout, le rapport n'essaye même pas d'aborder la question des pertes de vies humaines et de la destruction des infrastructures syriennes causées par les raids de la coalition internationale.

En revanche, il indique que le Gouvernement syrien a déclaré trois membres du personnel de l'ONU *persona non grata*. Mais la question qu'on devrait poser ici est : en vertu de quel mandat ces membres de l'UNICEF ont-ils agi dans ce cas précis? J'ai une question à l'intention de ceux qui s'empressent de critiquer la décision du Gouvernement syrien et c'est la suivante : quels contacts avec d'autres groupes l'employé de l'UNICEF entretenait-il à Alep? Pourquoi contacter les groupes armés à l'insu du Gouvernement syrien? Comment justifier les demandes insistantes d'un autre membre du personnel concernant les positions de l'armée syrienne et le type d'armes utilisées à Alep? Le supérieur hiérarchique de ces deux employés leur a-t-il expliqué qu'aux termes du paragraphe 35 d) de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, les membres du personnel des Nations Unies qui travaillent dans le domaine de l'assistance humanitaire doivent obtenir, entre autres, le consentement du Gouvernement hôte,

en l'occurrence le Gouvernement syrien, la principale partie avec laquelle ils devraient être en contact, pour avoir accès aux zones d'urgence?

Les personnes qui ont rédigé le rapport persistent à reprocher au Gouvernement syrien d'assiéger certaines zones et d'y interdire tout accès humanitaire. Mais le rapport oublie d'expliquer comment des armes et des munitions continuent d'être acheminées dans ces zones ou comment ces armes sont utilisées pour lancer des attaques aveugles à la roquette et mener d'autres actions terroristes dans des zones sûres. Le fait est que ces zones sont assiégées, mais de l'intérieur par les groupes terroristes armés, et ce sont ces groupes qui interdisent l'accès à l'assistance humanitaire ou qui, lorsqu'ils l'autorisent, s'en emparent. Le rapport ne parle pas des conséquences négatives que les mesures unilatérales coordonnées imposées à la population syrienne ont sur la situation humanitaire en Syrie.

Je tiens à souligner que le Gouvernement syrien est déterminé à honorer ses responsabilités et à alléger les souffrances humanitaires de sa population. Nous sommes disposés à prendre toutes les mesures possibles à cette fin. Nous sommes prêts à coopérer avec l'ONU et

à faciliter son travail, mais cette coopération ne doit pas être à sens unique. Pour sa part, l'ONU doit s'engager à respecter ses principes directeurs en matière de fourniture d'aide humanitaire. Elle doit coopérer avec le Gouvernement syrien, coordonner ses activités avec lui et le consulter à propos des différentes situations humanitaires, au lieu de l'attaquer avec des critiques peu constructives. L'ONU et diverses organisations humanitaires ont réussi à fournir une assistance humanitaire à plus de 4 millions de Syriens tous les mois sur le territoire syrien, et ce, grâce à la coopération du Gouvernement syrien.

En conclusion, je voudrais dire que la population assiégée en Syrie n'est pas de 440 000 personnes mais de 23 millions, les 23 millions de Syriens qui sont victimes des diverses mesures de coercition et autres sanctions imposées par l'Union européenne et les États-Unis, entre autres.

Le Président : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 35.